

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2013**

L'an deux mille treize, le quinze du mois de février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HAMON Bernard, Maire.

**Étaient présents :** M. HAMON, MME ANDRÉ, M. LE GLATIN, MME PRIGENT C. (à partir de 18 h 50), M. PRIGENT J.-Y., MME LE COTTON, MM. MALRY, LE MELLAT, MMES VIART, QUERE, RAULT, M. LOLLIERIC (à partir de 18 h 55), MME COCGUEN, MM. ECHEVEST, LE SAINT, TILLY, MME CORBIC, M. ROBERT.

**Pouvoirs de :** MME GUILLAUMIN à M. PRIGENT J.-Y. ,  
M. GUIGUEN à MME ANDRÉ  
M. GOUZOUGUEN à M. HAMON, Maire,  
M. RICHARD à M. LE SAINT,  
MME LE FAUCHEUR à M. ECHEVEST.

**Absents :** MME LE MOIGN, M. LANCIEN, MMES LEMAIRE, LE GARFF.

**Secrétaires de séance :** Mesdames Evelyne VIART et Josiane CORBIC ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

---

### **PROJET D'OUVERTURE D'UNE CLASSE BILINGUE**

M. Le Maire : « *Je voudrais tout d'abord donner deux précisions. J'ai lu dans la presse que je n'étais pas joignable, j'étais peut être occupé à ce moment là. Je n'ai pas communiqué avec Div Yezh qui a essayé de me joindre, mais je ne les ai pas eu au téléphone. J'ai également lu de l'impatience, je n'ai pas encore donné ma position à l'Éducation Nationale. Je suis le Maire, élu par les Conseillers Municipaux, mais je suis un démocrate et c'est le Conseil Municipal qui décidera ce soir. J'ai reçu une demande écrite de prise de parole de Madame Maucarré, au nom du collectif de parents souhaitant l'ouverture d'une classe bilingue ; aussi, je propose au Conseil Municipal une suspension de séance afin qu'elle puisse s'exprimer* ».

**Suspension de séance**

---

**Reprise de la séance**

---

M. Le Maire : « Quelques précisions, avant d'ouvrir le débat. En ce qui concerne l'école de Pabu, nous avons d'excellentes relations avec les élus de cette Commune, j'ai échangé avec mes collègues à Guingamp Communauté compte-tenu des inquiétudes des élus et enseignants de Pabu, si Ploumagoar ouvrait une classe bilingue. Dans un premier temps, par souci de transparence, j'ai proposé aux parents intéressés par la filière bilingue de transporter les enfants de Ploumagoar à Pabu. Ils ont tous refusé cette solution, ils veulent que leurs enfants soient scolarisés dans notre Commune. Quant à l'avenir d'une classe bilingue, je n'ai pas changé d'avis, vous connaissez mon opinion, je suis pour. C'est pourquoi, je propose ce soir, au Conseil Municipal, l'ouverture effective d'une classe maternelle bilingue à Ploumagoar, à la rentrée de septembre 2013. Ceci est une suite logique de la signature de la Charte Y'a D'ar Brezoneg. Je suis bretonnant moi-même et j'y tiens beaucoup. Je comprends aussi l'inquiétude des enseignants de l'école maternelle qui craignent des classes surchargées en monolingue, à côté de "18 privilégiés", dans le cas d'une ouverture de classe bilingue. Le doute est levé, je passe la parole à Françoise André, Adjointe aux affaires scolaires, qui va vous communiquer les chiffres précis sur les effectifs. Je vous propose d'ouvrir le débat puis de voter à main levée, sauf si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ».

Mme André : « J'ai échangé avec la Directrice de l'école maternelle qui prévoit les effectifs suivants à la rentrée prochaine :

**Ouverture classe bilingue**

Prévision année 2013/2014	149 enfants
Enfants 2011	- 31 enfants
<b>Total</b>	<b>118 enfants</b>
Enfants pris en compte par Inspection	5 enfants
<b>Total</b>	<b>123 enfants</b>
Enfants scolarisés (bilingue)	-10 enfants
Enfants non scolarisés (bilingue)	
<b>Total</b>	<b>113 enfants</b>
Inscriptions d'enfants 2010	+ 5 enfants
<b>Total</b>	<b>118 enfants</b>

J'ajoute que, si il y a une ouverture de classe bilingue avec 17 enfants, il y aura quatre classes monolingues avec 29 enfants et si il y a une ouverture de classe en monolingue, soit 5 classes, il y aura 27 enfants par classe. Je comprends également l'inquiétude des enseignants et j'ai demandé à Monsieur l'Inspecteur d'académie d'être vigilant sur les effectifs à Ploumagoar. La population bouge énormément ».

M. Le Glatin : « Y-a-t-il des enfants de deux ans en bilingue ? ».

Mme André : « Oui, deux sont pris en compte ».

Mme Le Cotton : « Les enfants de deux ans, qui ne sont pas comptabilisés actuellement, seront-il pris en compte ? ».

Mme André : « Non, si les classes dépassent trente élèves ».

M. Prigent : « J'ai apprécié, dans votre intervention, votre désir de scolariser vos enfants à Ploumagoar. Je tiens à l'identité de notre Commune et je suis heureux qu'elle soit autonome et n'ait pas fusionnée. Grâce à cela, on peut faire droit à votre demande. Vous dites regretter la durée de notre positionnement, mais il faut prendre le temps de bien réfléchir pour ce genre de décision ».

M. Robert : « Depuis cinq ans, notre groupe demande une meilleure reconnaissance de la Langue Bretonne et notamment l'accompagnement des enfants. Le sujet fait l'objet de discussions chaque année. Bien entendu, nous avons tous des interrogations : l'ouverture d'une classe à Ploumagoar va-t-elle fragiliser l'école de Pabu qui est la seule école bretonnante du secteur à percevoir aujourd'hui le forfait scolaire ? Y aura-t-il une continuité dans ce versement ? Les précisions que nous venons d'avoir, nous confortent dans l'idée d'ouvrir une filière bilingue à Ploumagoar. Il y a des demandes et ceci ouvre de nouvelles perspectives pour une continuité d'apprentissage de la langue au Collège Prévert. Notre groupe adhère à cette demande. Si j'ai bien compris, il a été proposé de véhiculer les enfants de Ploumagoar vers Pabu, je n'ai jamais entendu parlé de cette proposition, pouvez-vous nous donner plus de précisions à ce sujet ? ».

M. Le Maire : « A Ploumagoar, nous avons de la chance de gérer des classes surchargées. C'est mieux que des classes qui se vident. On vit dans une commune magnifique à Ploumagoar. Pour le transport, j'ai pris la décision de consulter vis-à-vis du Maire de Pabu, pour faire avancer ce dossier. Avec cette classe, on va créer une nouvelle dynamique sur notre Commune. On va gérer. Pour le financement avec Pabu, on verra cela plus tard avec le Maire, avec qui j'ai de bonnes relations et que j'ai tranquilisé. Si nous sommes d'accord ce soir, je téléphonerais à Monsieur Le Goux, Inspecteur d'Académie, immédiatement ».

M. Prigent : « Tu parlais de charte, mais nous avons déjà signé la charte concernant la langue bretonne et c'est un peu dans la continuité de cet engagement que nous faisons cette proposition de classe bilingue ».

Mme Prigent : « Excusez mon retard. Je suis pour le maintien de la langue bretonne mais ceci m'interpelle. Le fait d'ouvrir une classe pour 18 enfants ne se fait-il pas au détriment des autres ? Je m'interroge aussi sur l'avenir de la classe, est-ce que cela aura des répercussions sur le primaire ensuite ? Y a-t-il un calcul différent de l'Inspection Académique pour la mise à disposition de moyens quand on a une classe bilingue ? ».

Mme André : « Ce n'est pas nécessairement une ouverture en primaire, cela dépendra des effectifs. Il y a une volonté de tous d'ouvrir la classe bilingue, donc on propose d'ouvrir la filière en septembre 2013 et de suivre l'évolution ».

Mme Prigent : « Le souci, c'est peut être une surcharge en primaire. Il faut que l'inspecteur en tienne compte ».

Mme André : « J'ai demandé, mais l'inspecteur globalise. Nous serons attentifs ».

M. Le Maire : « A ce moment là, nous aurons du recul. Mais, ce qui est sûr, c'est que si on ne fait rien, il n'y aura pas de problème. Si on fait, on innove et je crois que c'est bien, je suis breton et fier de l'être ».

Mme Corbic : « Je partage bien entendu les propos de Didier Robert. D'après les échos que j'ai sur la filière bilingue, je ne crois pas qu'on ait des soucis à se faire, en général cela se passe bien et ce genre de création engendre une dynamique. En Bretagne, on est près d'atteindre un total de 15 000 enfants scolarisés et c'est bien que Ploumagoar participe à cet objectif et à la défense de la langue et de la culture bretonne ».

Mme Quéré : « Est-ce que les dix-huit enfants seront ensemble ».

Mme André : « *Oui, il y aura quatre niveaux pour un enseignant* ».

M. Lollieric : « *Ma sœur est enseignante dans la filière bilingue avec plusieurs niveaux et il n'y a pas de problème* ».

M. Le Maire : « *Nous allons passer au vote. Quelqu'un souhaite-t-il que le vote se fasse à bulletin secret ? . Non, alors le vote peut avoir lieu* ».

**Délibération numéro 2013-032| Ouverture d'une classe bilingue à l'école maternelle**

Après débats, le Conseil Municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, majoritairement, par vingt-deux voix pour et une voix contre (le pouvoir de Madame GUILLAUMIN) :

- ⊗ **DÉCIDE** de l'ouverture d'une classe bilingue à l'école maternelle de Ploumagoar à la rentrée de septembre 2013l ;
- ⊗ **CHARGE** le Maire d'informer l'inspecteur d'académie de cette décision.

---

***L'ordre du jour étant épuisé, le séance est levée à 19 h 30.***